



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0820

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etudes relatives au plan climat - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0820**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Etudes relatives au plan climat - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de son plan climat, la Communauté urbaine a notamment initié deux études qui constituent deux piliers indispensables à la mise en œuvre d'une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- un bilan carbone, dont le but est de comptabiliser de la façon la plus précise possible les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la Communauté urbaine en tant qu'institution (émissions liées aux consommations énergétiques du patrimoine bâti communautaire, des équipements industriels : station d'épuration, usine d'incinération des ordures ménagères, etc., des déplacements professionnels et domicile-travail des agents communautaires, etc.),

- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de scénarii d'agglomération : cette démarche vise à produire à l'horizon 2010 une vision partagée d'un futur énergétique et climatique désirable de l'agglomération à l'échéance 2020, dans le but de pouvoir articuler au mieux les politiques publiques menées par la Communauté urbaine ainsi que les actions des différents acteurs : institutionnels, privés, associatifs du territoire, afin d'atteindre collectivement l'objectif d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % à cette échéance.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui a signé avec la Communauté urbaine un accord pluriannuel de partenariat en 2005, subventionne à l'échelle nationale un ensemble de démarches liées à la mise en œuvre de plans climat territoriaux.

Les deux démarches sus-citées entrent dans les possibilités de subventionnement de la délégation régionale Rhône-Alpes de l'Ademe.

Pour le bilan carbone, la subvention porterait sur un montant de 15 000 € conformément à la décision de financement de l'Ademe notifiée à la Communauté urbaine le 25 novembre 2008.

En ce qui concerne l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des scénarii, la Communauté urbaine sollicitera le montant maximum éligible, c'est-à-dire 50 % d'un montant de dépenses plafonné à 20 000 €. La Communauté urbaine sollicitera également une subvention pour l'appui de prestataires extérieurs dans l'accompagnement de la démarche (élaboration et mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation, élaboration de documents d'informations, campagne de sensibilisation, action de formation, etc.) avec un maximum de 50 % d'un montant de dépenses plafonné à 50 000 € par an ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à solliciter une participation financière auprès de l'Ademe pour les actions mises en œuvre par la Communauté urbaine dans le cadre de son plan climat.

2° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 747 800 - fonction 830 - opération 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.